

4 questions à...



Fadela BENRABIA,
Préfète déléguée pour
l'Égalité des chances
en Seine-Saint-Denis

A quoi sert le Conseil citoyen ?

Le Conseil citoyen est l'instance qui permet la mise en œuvre du principe de co-construction prévu par l'article 1 de la loi du 21 février 2014. Concrètement, il a pour objectif d'associer les habitants à la définition de l'action publique dans les quartiers afin de prendre en compte leur expertise d'habitant, à côté de celle des techniciens, tant sur le volet social que sur le volet urbain.

Qui compose le Conseil citoyen ?

Le Conseil citoyen du quartier Youri-Gagarine est composé de deux collèges : le collège « habitants » et le collège « acteurs locaux ». Ses membres sont recrutés soit par appel à candidatures, pour les habitants volontaires et les acteurs locaux et associatifs, soit par tirage au sort. Ce dernier a été organisé à partir des fichiers des bailleurs sociaux et des listes électorales. Les habitants tirés au sort résident tous dans le quartier.

Comment est-il organisé ?

Chaque Conseil citoyen définit ses modalités de fonctionnement en rédigeant une charte de fonctionnement. Très concrètement, cela veut dire qu'il n'y a pas d'organigramme pré-défini par l'Etat. Cela serait en effet contraire à l'autonomie et à l'indépendance des Conseils citoyens prévue dans le cadre de référence publié par le Ministère de la ville, en juin 2014. Les Conseils citoyens sont donc libres de choisir leur organisation et leur fonctionnement. Pour autant, cela ne veut pas dire qu'ils doivent se débrouiller seuls. Les collectivités et l'Etat les accompagnent jusqu'à leur autonomie.

Pourquoi avoir créé ces conseils ?

La création des Conseils citoyens est issue d'un rapport de Marie-Hélène Bacqué, professeur d'université, et Mohamed Mechmache, militant associatif. Il a été remis au Ministre délégué chargé de la ville, en juillet 2013, et visait à formuler des propositions pour renforcer le pouvoir d'agir des habitants des quartiers prioritaires.

Un projet co-construit

Ateliers habitants-référents : retour sur 2 ans de concertation



Le 4 février dernier, les habitants référents du quartier Youri-Gagarine ont restitué le fruit de leur travail, réalisé en ateliers.

Jouant un rôle de trait d'union entre les habitants et la municipalité, les habitants référents participaient depuis novembre 2014 au projet de rénovation du quartier Youri-Gagarine. Une dizaine de réunions ainsi que des ateliers

thématiques, autour du développement durable ou encore des équipements, ont permis d'aboutir à un premier bilan concluant et ambitieux.

En effet les nombreuses propositions des habitants référents ont été intégrées et sont étudiées afin de répondre aux attentes du plus grand nombre. Leurs réflexions sur les usages des espaces publics sont un véritable appui à la définition du projet.

Un Conseil citoyen à votre écoute



La séance d'installation du Conseil citoyen Youri-Gagarine a eu lieu le 11 mars, en présence de Corinne Valls, maire de Romainville, et de Fadela Benrabia, Préfète déléguée pour l'égalité des chances. Cette instance ouverte constitue un espace d'écoute, de construction et de propositions concrètes.

Composé de 25 membres, habitants et acteurs locaux volontaires et tirés au sort, le Conseil citoyen du quartier Youri-Gagarine complètera le travail mené par les habitants-référents.

A noter :

ATELIER URBAIN
le mercredi 11 mai à 19h
au Palais des Fêtes

Pour contacter le conseil citoyen : citoyen@ville-romainville.fr

Lettre d'information

N°9 - MAI 2016

La rénovation du quartier démarré



L'édito du Maire

L'installation du Conseil citoyen du quartier Gagarine, le 11 mars dernier, en présence de la Préfète déléguée pour l'Égalité des chances, marque le lancement

d'une nouvelle étape de participation citoyenne à Romainville.

Cette nouvelle instance, réunissant des habitants, des acteurs locaux et associations accompagnera pleinement le programme de renouvellement urbain du quartier, en poursuivant le travail initié par les habitants référents depuis deux ans, afin de co-construire l'avenir du quartier Youri Gagarine. Autonome, le Conseil citoyen définit actuellement son organisation tout en étant déjà force de proposition pour améliorer le quotidien des habitants, anticiper les phases travaux et enrichir le projet.

Sur le terrain, le projet avance. D'ici l'été, afin de permettre la création du pôle éducatif, le siège de Romainville Habitat et la friche Vertigo seront démolis. Début juillet, l'école maternelle sera aussi

déconstruite pour permettre le lancement, à la rentrée, de la réalisation d'un équipement structurant pour le quartier, pensé pour favoriser l'apprentissage et l'épanouissement des enfants. Innovant par sa forme architecturale, ambitieux sur le plan environnemental, ce bâtiment sera aussi adapté aux nouveaux usages. Enfin, d'ici début 2017 les premiers programmes de logements seront lancés pour permettre à terme le relogement des locataires dont les immeubles seront démolis. Romainville Habitat rencontre déjà les locataires concernés afin d'anticiper les attentes des familles et entend, comme dans le cadre du renouvellement du quartier Marcel-Cachin, proposer un accompagnement personnalisé des foyers pour répondre à leurs besoins.

Aujourd'hui après de longues années d'attente, de mobilisation des partenaires, les premiers travaux s'engagent enfin pour améliorer durablement le cadre de vie des habitants du quartier et créer une véritable entrée de ville.

www.ville-romainville.fr



Le futur pôle éducatif bientôt en travaux

La rénovation du quartier Youri-Gagarine prévoit la construction d'un pôle éducatif composé d'une crèche, d'une école maternelle et d'une école primaire. Les travaux vont commencer cet été pour accueillir les élèves dès la rentrée 2017. L'arrivée de ce groupe scolaire permettra l'ouverture de classes supplémentaires et donc l'accueil d'un plus grand nombre d'élèves.



© Cohen Pouillard

C'est un équipement public très attendu qui va bientôt sortir de terre à Youri-Gagarine. Dès cet été, les travaux de construction du futur pôle éducatif seront lancés. Le bâtiment de près de 4000 m², imaginé par le cabinet d'architectes Cohen Pouillard, s'inscrit dans une démarche plus que conforme aux normes environnementales et sera accessible aux personnes à mobilité réduite.

Ce pôle éducatif comprendra une crèche de 70 berceaux et un groupe scolaire de vingt-deux classes : dix pour l'école maternelle, dix pour l'école élémentaire et deux classes évolutives qui s'adapteront aux besoins d'accueil des enfants. A terme ce sont près de 400 élèves supplémentaires qui pourront être accueillis dans ce pôle éducatif.

Une école fonctionnelle et des espaces mutualisés

L'organisation des différents espaces du pôle éducatif a été pensée pour un maximum de fonctionnalité à chaque étape de la journée. Pendant les heures d'école, mais aussi avant et après, dans le cadre d'un accueil périscolaire, les enfants utiliseront pleinement ces espaces tant pour apprendre que pour jouer.

La crèche, les entrées des deux écoles et une salle de quartier occuperont le rez-de-chaussée. Les classes de maternelle et d'élémentaire seront installées sur les trois niveaux du bâtiment. Au premier et au

deuxième étage, les enfants emprunteront des terrasses pour passer des classes aux zones de récréation.

Des jardins pédagogiques seront aménagés à tous les étages. Un certain nombre d'espaces, intérieurs et extérieurs, seront mutualisés ; ainsi la cour de l'école élémentaire sera ouverte sur l'extérieur pendant le temps extra-scolaire.

Les parents d'élèves informés

Un tel chantier nécessite une bonne organisation. Durant l'année scolaire 2016/2017, les élèves de l'école maternelle Gagarine seront accueillis à l'école Cachin. Pour mieux anticiper la rentrée de septembre prochain et le déménagement provisoire de l'école, les directeurs et les enseignants affectés sur les deux écoles se sont réunis dès le mois de mars dernier avec l'Inspecteur de l'Éducation nationale.

Quant aux familles de l'école Gagarine et de l'école Cachin, elles ont été invitées à participer à des réunions d'information. Objectif : échanger sur les modalités du relogement pendant les travaux du futur pôle éducatif. Ces échanges ont permis de poser les bases de l'organisation, qui sera affinée dans les prochaines semaines avant d'être proposée aux parents d'élèves.

Les premiers travaux s'engagent avant l'été

Afin de permettre la réalisation du pôle éducatif et d'aménager les voiries provisoires aux abords, les démolitions du siège de Romainville Habitat et de la friche industrielle Vertigo débuteront fin mai. Le siège de Romainville Habitat sera provisoirement relocalisé dans le bâtiment Romainville 2000, rue de la Fraternité. Les équipes de l'Office s'installeront à terme dans la tour A située au cœur du quartier Youri-Gagarine.

Fin 2016, les constructions de logements seront aussi lancées. Rue Vassou, un programme mixte de 140 logements, dont la moitié de logements sociaux, permettra le relogement des premiers locataires dont les immeubles seront démolis. Suivra la réalisation de programmes dans le périmètre Youri-Gagarine.

Le calendrier

Fin mai - fin juin 2016

- Démolitions du siège de Romainville Habitat et de la friche Vertigo

Juillet 2016

- Déménagement et accueil des enfants scolarisés, lancement des travaux

Août 2017

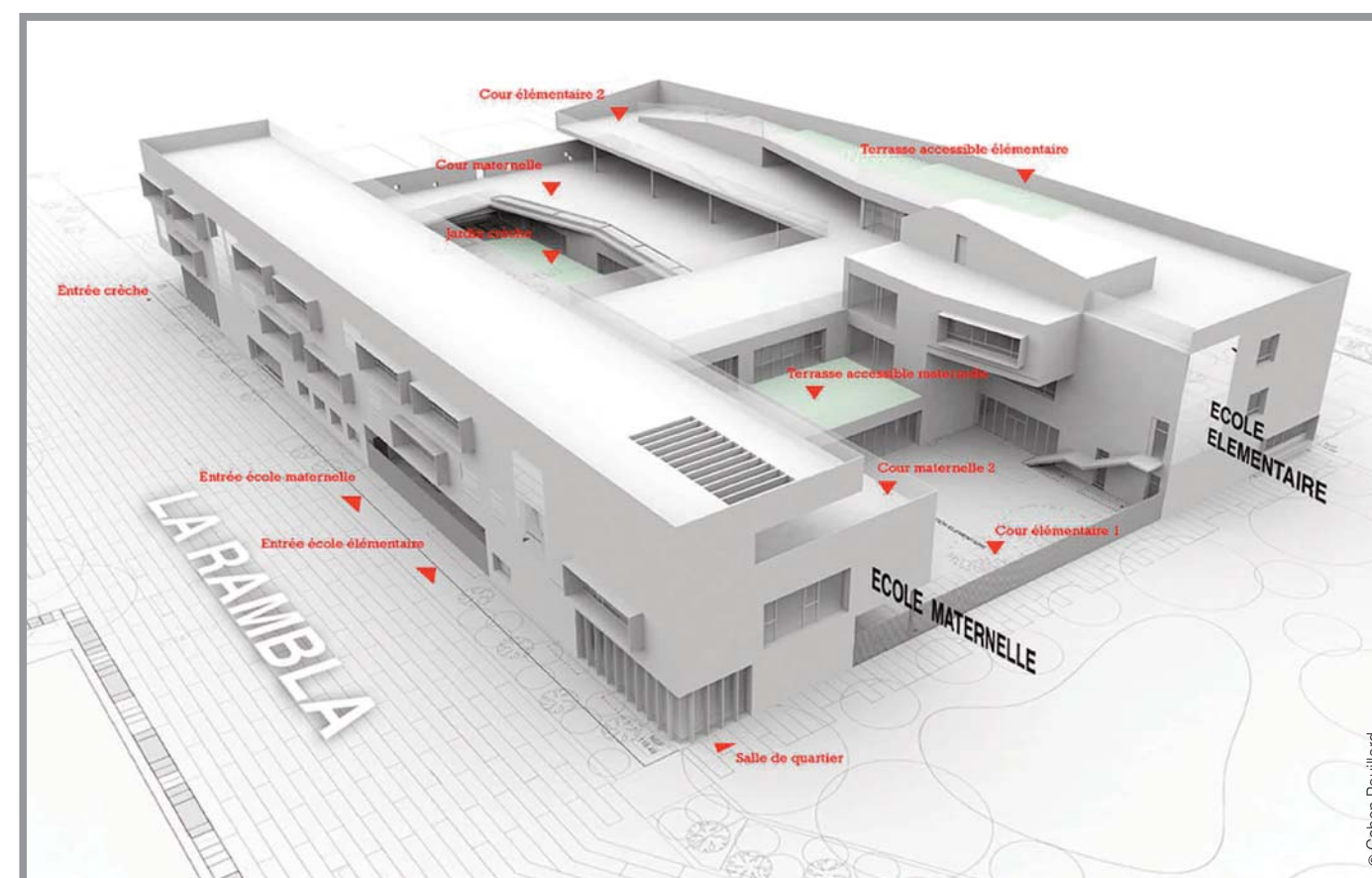
- Livraison du pôle éducatif

1^{er} septembre 2017

- Rentrée scolaire dans le nouveau pôle éducatif

Le pôle éducatif en chiffres

- 70 berceaux au sein de la crèche départementale
- 22 classes (10 pour l'école maternelle, 10 pour l'école élémentaire et 2 classes « évolutives »)
- 1 salle de quartier
- 3929 m² de surface pour ce nouvel équipement
- 3000 m² d'espaces récréatifs
- 9,5 millions d'euros HT



© Cohen Pouillard